

Bulletin d'adhésion au Club du Cercle du Bristol
à retourner par courrier à
GlobyMundus
7 rue du Cherche-midi
75006 Paris

Civilité : Mme Mlle M

Adresse email :

Nom :

Adresse (précisez « société » ou « domicile ») :

Prénom :

.....

Date de naissance:.....

.....

Nationalité :.....

.....

Numéro de téléphone :.....

.....

Étudiant (Master 1 ou Master 2) – étudiant français et étudiant international des grandes écoles, universités, Erasmus et Erasmus Mundus de formation supérieure)

Nom de l'établissement :

Promotion :

Étudiant – MBA

Nom de l'établissement :

Promotion :

Jeune professionnel (de 22 à 35 ans) – Le jeune professionnel en mobilité ou ayant été en mobilité dans le monde entier.

Diplômé de

Promotion :

Société (s'il y a lieu) :

Fonction ou qualité :

	Catégorie	Cotisation annuelle
<input type="checkbox"/>	Etudiant (Bac+4, Bac+5)	110€/an
<input type="checkbox"/>	Etudiant (MBA)	175€/an
<input type="checkbox"/>	Professionnel (22 ans à 35 ans)	250€/an

Paiement par Chèque Virement

Je désire devenir membre du Club du Cercle du Bristol et vous adresse ma cotisation annuelle (par chèque ou virement) à l'ordre de «GlobyMundus». Je vous joins également un curriculum vitae à ce bulletin d'inscription et aux conditions générales d'adhésion.

Date d'adhésion:

Signature

Condition générales d'adhésion au Club du Cercle du Bristol

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'adhésion et de participation aux événements du Club du Cercle du Bristol et précisent les dispositions qui régissent les relations entre le Club du Cercle du Bristol et chacun de ses Adhérents.

Le Club du Cercle du Bristol est une marque de la société GLOBYMUNDUS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 494 024 698 dont le siège social est 7 rue du Cherche – Midi 75006 Paris

1. Adhésion – Acceptation des conditions générales

L'adhésion au Club du Cercle du Bristol et la participation à nos événements, implique la totale acceptation des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès réception par le Club du Cercle du Bristol d'un des deux exemplaires du document intitulé «Demande d'adhésion au Club du Cercle du Bristol» (téléchargement sur site internet www.cercledubristol.com) lu et approuvé par l'Adhérent ou dès réception du règlement de la cotisation annuelle.

Vous pouvez aussi adhérer sur le site: www.cercledubristol.com, vous devez préalablement vous identifier. A cet effet, vous devez vous inscrire sur le site. Un formulaire mis à votre disposition où doivent figurer les informations nécessaires à votre identification. Après avoir choisi un catégorie des adhérents sur le site, vous manifesterez votre engagement et votre acceptation des présentes conditions de vente. La commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la dernière validation qui peut être le moment de la validation de vos coordonnées bancaires. Ce dernier " Clic " est assimilé à la signature électronique telle que visée aux termes du Code Civil français et notamment aux articles 1316 et suivants. A compter de l'enregistrement de la commande, le Club du Cercle du Bristol vous adresse un mail de confirmation de la commande.

2. Durée et renouvellement

L'adhésion est valable pour une durée annuelle, à date de facturation de la cotisation. L'adhésion sera renouvelée automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives correspondant à la formule d'adhésion choisie par l'Adhérent. L'Adhérent sera informé par mail 30 jours avant la date d'échéance de la période d'adhésion.

Une fois l'adhésion résiliée il n'est plus possible d'assister à aucun événement institutionnel et culturel du Club du Cercle du Bristol (sauf en étant invité par un autre Adhérent), ni profiter les tarifs préférentiels du rencontre du Bristol.

A défaut de résiliation dans les délais par l'Adhérent, celui-ci devra s'acquitter, dès réception, de la nouvelle facture (par mail) qui lui sera adressée par le Club du Cercle du Bristol pour le renouvellement de son adhésion.

3. Catégories de membres

- **Étudiants** (Master 1 ou Master 2) – étudiants français et étudiants internationaux des grandes écoles, universités, Erasmus et Erasmus Mundus de formation supérieure)
- **Étudiants – MBA**
- **Jeunes professionnels** (22 à 35 ans) – Les jeunes professionnels en mobilité ou ayant été en mobilité dans le monde entier.

4. Cotisation

Catégories	Cotisation annuelle	Paiement trimestriel
Etudiants (Bac+4, Bac+5)	110€/an	30€/trimestre (120€/an)
Etudiants (MBA)	175€/an	50€/trimestre (200€/an)
Professionnels (22 ans à 35 ans)	250€/an	75€/trimestre (300€/an)

L'Adhérent choisit une des deux formules d'adhésion suivantes :

- Cotisation annuelle: adhésion garantie pour une période de 12 mois renouvelable.
- Cotisation annuelle (paiement trimestriel) : adhésion garantie pour une période 12 mois renouvelable.

Dans le cas d'un paiement trimestriel, seul le règlement en ligne par carte bancaire est autorisé.

Le paiement se fait par l'envoi d'un chèque, virement bancaire ou en ligne (sur le site <http://www.cercledubristol.com>). L'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions générales.

La cotisation n'est en aucun cas remboursable, et ce, même si l'adhérent ne participe pas aux événements pour quelque raison que ce soit.

5. Résiliation pour faute

Le Club du Cercle du Bristol peut, immédiatement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, résilier la présente adhésion en cas de comportement non conforme à l'ordre public, aux bonnes moeurs et aux règles de polices de l'Adhérent ou ses invités lors des événements.

Toutes les sommes déjà versées par l'Adhérent seront intégralement conservées par le Club du Cercle du Bristol.

La résiliation de l'adhésion a pour conséquence d'interdire l'entrée de l'Adhérent et de ses invités aux événements organisés par le Club du Cercle du Bristol

6. Inscription aux événements

L'inscription aux événements n'est pas automatique. Elle doit impérativement être réalisée sur internet (www.cercledubristol.com) avant la clôture de chaque manifestation avec indication du nombre de places souhaitées et noms des invités. Les Adhérents reçoivent une confirmation par email de leur inscription. Le Club du Cercle du Bristol se réserve la faculté de ne pas accepter toute demande d'inscription lui parvenant.

L'adhésion au Club du Cercle du Bristol reconnaît le droit pour ses Adhérents d'être prévenu des dates de conférence avant les personnes non adhérentes mais ne donne en aucun cas droit à une gratuité concernant l'achat de places lors de ses événements.

Les places achetées et non utilisées lors d'un événement ne peuvent en aucun cas être reportées sur une autre événement ni être cédées à un tiers ou un autre adhérent.

7. Les tarifs des événements

Catégories	Rencontre du Bristol avec adhésion	Rencontre du Bristol sans adhésion	Les événements institutionnels et culturels
Etudiants	15 €	25 €	Gratuit* et exclusivement réservés à nos membres
MBA	25 €	35 €	Gratuit* et exclusivement réservés à nos membres
Professionnel	35 €	45 €	Gratuit* et exclusivement réservés à nos membres

* Sauf pour le dîner de fin d'année

8. Demande de places en supplément du quota inclus dans l'adhésion/cotisation

L'inscription de personnes supplémentaires est possible uniquement dans la limite des places disponibles.

La demande doit être effectuée dans les délais visés à l'article 5 des présentes, sur site internet (www.cercledubristol.com) .

Les inscriptions seront confirmées par e-mail uniquement après le paiement en ligne ou après la réception du chèque correspondant.

Aucune annulation ou remboursement de ces places supplémentaires ne pourra être réalisé pour quelque motif que ce soit.

9. Mise en garde

Le Club du Cercle du Bristol est habilité à publier dans son site internet, les photos des membres et de leurs invités sans autorisation préalable.

Toute personne ayant participé aux évènements du Club du Cercle du Bristol est susceptible de recevoir ponctuellement ou régulièrement des informations par courrier postal ou électronique sur les activités proposées par le Club du Cercle du Bristol.

10. Image de marque

Chacune des Parties s'interdit, de quelque manière que ce soit, de porter atteinte à l'image de marque et à la notoriété de l'autre Parti, dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales et plus particulièrement de l'organisation des conférences.

11. Responsabilité

La responsabilité du Club du Cercle du Bristol est limitée à la réparation des dommages directs subis par l'Adhérent.

Il est expressément convenu entre les parties que les dommages et préjudices indirects tels que notamment préjudice commercial, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, ou atteinte à l'image de marque, ne donne pas lieu à réparation.

12. Force majeure

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution des présentes est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, évolutions législatives et réglementaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique. Il en serait également ainsi dans le cas où le Club du Cercle du Bristol se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter sa prestation pour cause de maladie, démission ou décès de son personnel.

13. Modification des présentes conditions générales

Le Club du Cercle du Bristol se réserve la possibilité de modifier unilatéralement et à tout moment son offre de services et les présentes conditions générales.

En cas de modification, le Club du Cercle du Bristol en informera les Adhérents par courrier ou par email simple.

14. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes sont régies et seront interprétées conformément au droit français. En cas de litige entre les parties relatif à l'interprétation et ou l'exécution de ces conditions générales compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite: «**LU ET APPROUVÉ**» et **parapher** chaque page

Fait à le

Signature